

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 8 novembre 2018

n°6

page 1/2

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRÉSENTS (28) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, E. PHILIPONNEAU, N. CASSAN FAUX, A. BEN DJILLALI, Y. ERGÜL, H. PREHER, P. BARAUDON, G. MICHAUD, F. MERY, E. AUDEBERT, L. BRARD, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD, L. GUILLARD.

POUVOIRS (11) :

E. AZIHARI mandante a pour mandataire JP. ABELIN
T. BAUDIN mandant a pour mandataire M. LAVRARD
F. BRAILLARD mandant a pour mandataire J. MELQUIOND
E. FARHAT mandante a pour mandataire L. RABUSSIÉ
G. MESLEM mandante a pour mandataire P. MIS
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire à AF. BOURAT
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
C. PAILLER mandant a pour mandataire à G. MICHAUD
K. WEINLAND mandante a pour mandataire à F. MERY
M. METAIS.mandante a pour mandataire S. LANSARI-CAPRAZ
Y. GANIVELLE mandant a pour mandataire à P. BARAUDON

EXCUSES (0) :

Nom du secrétaire de séance : Yasin ERGÜL

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques MELQUIOND

OBJET : Budget principal et budget annexe des parcs de stationnement - Décision modificative n° 3 de l'exercice 2018

Le présent projet de décision modificative n° 3 pour 2018 a essentiellement pour objet d'apporter des rectifications aux crédits inscrits depuis le début de l'exercice.

Le budget principal comporte le réajustement des crédits liés à l'AP/CP des Quais de Vienne, une inscription de crédits pour l'achat d'une maison rue de Gravelines et une partie du paiement de l'ancienne trésorerie, un virement de crédits entre chapitres ainsi que l'inscription de crédits complémentaires en recettes et en dépenses pour des opérations d'ordre.

Le budget annexe des parcs de stationnement comporte l'inscription de crédits pour la création de parkings à barrière dans le cadre des travaux des Quais de Vienne.

* * * * *

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,
VU l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe des parcs de stationnement,
VU la délibération du conseil municipal n° 6 du 1er février 2018 adoptant le budget primitif 2018,
VU la délibération du conseil municipal n° 14 du 30 mai 2018 adoptant le budget supplémentaire 2018,
VU la délibération du conseil municipal n° 9 du 28 juin 2018 adoptant la décision modificative n° 1,
VU la délibération du conseil municipal n° 3 du 20 septembre 2018 adoptant la décision modificative n° 2,

"Acquitté en PREFECTURE le:" 09/11/2018

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****du 8 novembre 2018****n°6****page 2/2**

CONSIDERANT que depuis lors, des situations nouvelles se sont fait jour, en dépenses et en recettes pour des opérations réelles,

CONSIDERANT que ces situations nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres du budget,

CONSIDERANT le projet de décision modificative n° 3 pour l'exercice 2018 du budget principal et du budget annexe des parcs de stationnement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la décision modificative n° 3 de l'exercice 2018 intégrant les informations précisées ci-dessus, tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement.

Budget principal :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	€	€	- 400 000 €	- 400 000 €
Opérations d'ordre	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
TOTAL	10 000 €	10 000 €	- 390 000 €	- 390 000 €

Budget annexe des parcs de stationnement :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	€	€	200 000 €	200 000 €
Opérations d'ordre	€	€	€	€
TOTAL	€	€	200 000 €	200 000 €

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le **12 NOV 2018**

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

*"Acquitté en PREFECTURE le:" 09/11/2018*